

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 6 juillet 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière	Joyce Bérubé
---	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui y assiste.

2021-07-128 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-129 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 juin 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-130 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de deux cent quatorze mille cinq cent vingt-cinq dollars et six (214 525,06\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-treize (1 295,93 \$), et les salaires nets payés au montant de seize mille sept cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-deux (16 728,82 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de deux cent trente-deux mille cinq cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-un (232 549.81 \$).

QUE ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2284 à 2319.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

2021-07-131

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2020 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier 2020 ainsi que du rapport du vérificateur préparés par Monsieur René Gauthier de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-132

DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2020 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane du 6 juillet 2021, j'ai le plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs, pour l'exercice financier 2020 tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S. E. N. C. R. L. mandaté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à cet effet.

Suite à la réalisation du mandat, dans son rapport du vérificateur est d'avis que : « Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent un surplus de 210 286 \$. De ce surplus un montant de 175 000 \$ a été affecté à l'exercice financier 2021. De plus, le montant non utilisé de 35 286 \$ de la subvention reçue dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a également été reporté à l'année 2021.

Sur les charges totales, un montant de 324 698 \$ que constituent des frais pour des obligations incontournables ou des quotes-parts :

- Quote-part de la MRC : 95 901 \$
- Sécurité publique (Service incendie) : 149 710 \$
- Urbanisme : 51 208 \$
- Loisirs et culture (supra-locaux, bibliothèque) : 27 879 \$

En 2020, des dépenses en immobilisations ont également été réalisées :

Renouvellement des systèmes informatiques (bureau, salle de conférence) : 12 671 \$
Tableau d'affichage de vitesse : 5 768 \$

De plus, l'année 2020 fut une année de changement au niveau du personnel. Il fut difficile de remplacer Madame Yvette Boulay au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière. L'administration est maintenant composée de nouveaux employés.

Le 7 décembre 2020, lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, les membres ont adopté un budget équilibré pour l'année 2021. La valeur imposable étant stable, le taux de taxation a été maintenu à 0,95 \$ du cent dollars d'évaluation pour 2021.

En conclusion, les finances de la Municipalité de Saint-René-de-Matane sont en bonne santé. Les élus et l'administration ont pour objectif de poursuivre le développement de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

DE prendre acte du dépôt et de la présentation du rapport du maire sur les faits saillants pour l'exercice financier 2020 et de diffuser le rapport à chaque adresse civique de la Municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – DÉCLARATION DE REVENUS DES SOCIÉTÉS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – EXERCICE FINANCIER 2020 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d'interventions concernant la campagne de recherche de fuite par écoute systématique de type 2 du mois de juillet et d'octobre 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2021-07-133

ACHAT – BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la *gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'année 2022.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Saint-René-de-Matane à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à deux pourcent (2 %);

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

DÉPÔT – RAPPORT DE VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS PORTATIFS – PROTECTION GARVEX INC.

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d'interventions concernant la campagne de recherche de fuite par écoute systématique de type 2 du mois de juillet et d'octobre 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2021-07-134

ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES – ADDENDA 1 – VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter des précisions à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides;

CONSIDÉRANT QUE le Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane a fait une recommandation favorable aux modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à l'Entente doit être entérinée par l'ensemble des parties à l'Entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane adopte l'addenda 1 relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ledit addenda à l'entente, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-135

ACHAT – TERRAIN SUR LA RUE DUMAS – MADAME STÉPHANIE TURBIDE ET MONSIEUR GERMAIN TURBIDE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite acquérir un terrain de Madame Stéphanie Turbide et Monsieur Germain Turbide;

ATTENDU QUE le terrain est essentiel à la réalisation du projet d'aménagement d'une virée pour l'équipement de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'acquérir de Madame Stéphanie Turbide et Monsieur Germain Turbide, pour la somme de cinq mille dollars (5 000 \$), l'immeuble ci-après désigné.

D'autoriser le maire, Monsieur Rémi Fortin, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Joyce Bérubé, ou en son absence, son adjointe, à signer tous les documents requis par ces derniers pour donner plein effet à la présente résolution, en payer le prix de vente et en obtenir quittance.

DÉSIGNATION

Le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE (6 402 971) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-136

ARMOIRIES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CAMIONNETTE CHEVROLET SILVERADO 2014 – IMPRIMERIE EXCALIBUR

CONSIDÉRANT QUE la détérioration avancée de l'identification de la Municipalité de Saint-René-de-Matane aux portes de la camionnette;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'identification adéquate de la camionnette;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises (Impressions Verreault et Imprimerie Excalibur) ont soumis des prix pour la fourniture de l'identification pour la camionnette Chevrolet Silverado 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'identification de la camionnette Chevrolet Silverado 2014, au coût de soixante dollars (60 \$), taxes en sus, chez Imprimerie Excalibur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-137

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 INTITULÉ « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ »

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion et adopte le second projet de règlement 2021-05, intitulé « Second projet de règlement numéro 2021-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier certaines normes à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-03 intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-138

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-02 AFIN DE PERMETTRE LES OPÉRATIONS CADASTRALES SUR LES RUES PRIVÉES EXISTANTES, DE PRÉVOIR DES EXEMPTIONS POUR CERTAINES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ »

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et adopte le second projet de règlement 2021-06, intitulé « Second projet de règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de permettre les opérations cadastrales sur les rues privées existantes, de prévoir des exemptions pour certaines opérations cadastrales ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement 2009-02 intitulé « Règlement numéro 2009-02 sur le lotissement ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-139

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »

Madame Johanne Fillion donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-08, intitulé « Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-07-140

DEMANDE D'APPUI – MOTION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ PETER JULIAN, LA MOTION M-84 CONTRE LES CRIMES ET LES INCIDENTS HAINEUX ET SON PROJET DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE BILL-C LOI INTERDISANT LES SYMBOLES DE HAINE – LEADER PARLEMENTAIRE DE NPDP

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie la motion d’initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d’initiative parlementaire Bill-C 313 Loi interdisant les symboles de haine.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR (2016-2020) – MRC DE LA MATANIE

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d’interventions concernant la campagne de recherche de fuite par écoute systématique de type 2 du mois de juillet et d’octobre 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – COMPTE-RENDU DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, PERFORMANCES MUNICIPALES – MRC DE LA MATANIE

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d’interventions concernant la campagne de recherche de fuite par écoute systématique de type 2 du mois de juillet et d’octobre 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2021-07-141

TRAVAUX D’ENROCHEMENT ET DE STABILISATION – ROUTE RICHARD- BUDGET D’HONORAIRES PROFESSIONNELS – RELEVÉS COMPLÉMENTAIRES, CONCEPTION, PLANS, DEVIS ET DEMANDES ENVIRONNEMENTALES – TETRA TECH QUI INC.

CONSIDÉRANT QUE les dégradations supplémentaires constatées;

CONSIDÉRANT QU’il devient nécessaire d’agir dans cette situation;

CONSIDÉRANT QUE des relevés complémentaires, la conception, les plans, les devis et les demandes environnementales que ce projet nécessite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’accepter le budget d’honoraires professionnels pour les relevés complémentaires, la conception des plans et devis ainsi que les demandes environnementales au coût de vingt-deux mille sept cent quarante dollars (22 740 \$), taxes en sus, tel qu’il appert à l’offre de services de Tetra Tech QI inc. daté du 30 juin 2021.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUIN 2021

Monsieur le maire Rémi Fortin donne un compte-rendu de la séance du mois de juin 2021 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-07-142

VENTILATION DE LA FOSSE DE TRAVAIL – GARAGE MUNICIPAL – PLAN ET DEVIS – DEMANDE DE SOUMISSIONS À DEUX FIRMES

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE demander une soumission pour le montage du dossier pour le projet « Ventilation de la fosse de travail du garage municipal » et ce, à deux firmes soit Tetra Tech QI inc. et Stantec;

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent

2021-07-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2021

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 juillet 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 20 h 18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
**Directrice générale
et secrétaire-trésorière**